

lité qui regarde plus haut que les intérêts matériels; elle s'efforce de sauvegarder chez nous l'unité de la foi, de la langue, et des traditions qui sont les trois éléments constitutifs de notre nationalité.

Comme toutes nos vaillantes sociétés canadiennes, l'Alliance Nationale est convaincue que dans la vieille province du Saint-Laurent, tout problème social se double d'une question de religion. Ignorer cette vérité fondamentale serait en effet ne rien comprendre à la structure générale de notre nationalité, méconnaître les conditions de formation et d'équilibre de nos institutions, ainsi que les lois qui président à leur développement. Jusqu'ici, la charité privée et l'initiative des associations libres ont seules solutionné les questions sociales, et c'est la gloire de notre belle province de n'avoir jamais jusqu'ici, fait appel à l'impôt obligatoire pour le soulagement de la misère et de l'infortune. Orphelins et vieillards, sourds et muets, aveugles et incurables ont trouvé dans le cœur compatissant de notre population si profondément chrétienne, assistance et soulagement.

N'est-ce pas également au génie fécond de notre race, que nous devons la conquête des droits du parler français, l'instruction publique à tous les degrés, nos lois municipales et civiles, l'autonomie provinciale, en un mot, toutes les libertés essentielles à un peuple libre et fort.

Autrefois, on se ralliait autour des églises: la paroisse suffisait à tout. Avec l'agrandissement de notre domaine ethnique et les responsabilités de l'heure actuelle, l'esprit d'association, qui créa un nouvel ordre de choses, s'est levé à son heure du milieu des Canadiens. Aujourd'hui il souffle partout où s'est arrêté un groupe des nôtres. La charité privée, elle aussi, s'est organisée, elle s'est faite prévoyante et mutualité. C'était vers 1850. Depuis lors, elle a couvert de son réseau protecteur tout le domaine de la race française en Amérique. Plus que toute autre, l'Alliance Nationale, née récemment du cœur du peuple, en a été l'honneur et l'esprit.

Fondée le 11 juillet 1892, elle obtenait son incorporation civile l'année suivante; son organisation était complète. Ceux qui veillèrent plus spécialement sur son berceau se faisaient remarquer par l'intégrité de leur vie, leur entente des affaires et leur patriotisme éclairé. Les cent trois fondateurs inscrits dans sa charte, en raffermirent les premiers pas, lui donnèrent sa véritable orientation, et lui acquirent aussitôt la confiance du public. Aussi, ces premiers efforts furent-ils couronnés d'un rapide succès, quoique notre province fût alors en pleine crise financière et que la propagande des mutualités de langue anglaise fût très active parmi les nôtres. Elle recruta bientôt des adhérents dans toutes les classes. Sa caisse de dotation et sa caisse de secours des malades constituaient pour le groupe de la première heure, l'œuvre fondamentale de préservation permanente contre les aléas de la vie. Plus tard, l'Alliance Nationale établit également une caisse pour ses membres âgés de 70 ans. Elle publia un bulletin mensuel qui, depuis 1893, porte à notre grande famille mutualiste le salut fraternel de milliers d'associés, les encouragements, les conseils, les connais-

sances économiques et les renseignements dont ils peuvent avoir besoin. Son effectif s'élevait déjà en 1904, après dix ans de propagande, à plus de douze mille participants recrutés dans toutes les provinces du Canada et jusqu'aux Etats-Unis. Ce succès inouï dans l'histoire de la mutualité franco-canadienne, elle le devait, sans doute, autant à son programme d'action si ouvertement catholique et national, qu'à son excellent situation financière qui lui a permis d'accumuler une réserve actuelle de \$1,500,000 dans sa caisse de dotation, et de \$375,000 dans ses caisses de malades.

Sa réserve "per capita" l'avait classée, dès 1902 déjà, au premier rang parmi toutes les sociétés mutuelles des Etats-Unis et du Canada.

Un mot sur les principales parties de son organisation fera vite saisir le secret de sa puissance, l'étendue et l'efficacité de son œuvre nationale.

Disons tout d'abord que pour être agrégé, il faut être catholique, parler le français et de plus travailler à la conservation de notre foi et de la langue française qui en est le plus ferme appui. Cet exclusivisme n'a rien qui puisse froisser les sentiments de nos concitoyens d'autres origines; par contre, il marque le caractère franchement national et religieux de notre Société.

Nul n'est admis dans l'Alliance s'il est âgé de moins de 16 ans ou de plus de 54.

Elle accorde des secours aux sociétaires malades, des bénéfices en cas de décès, une indemnité aux invalides et une pension aux vieillards. Les caisses des malades versent une indemnité de \$5.00 par semaine, pendant 20 semaines par année, jusqu'à concurrence de \$400.00.

Les certificats sont de \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, payables aux héritiers et aux ayants-droits du sociétaire. Dans le cas où ce dernier est frappé d'invalidité, il reçoit la moitié de la somme inscrite sur son certificat de dotation; l'autre moitié est payable à sa mort. A 70 ans, le sociétaire, porteur d'un certificat de dotation, reçoit annuellement un dixième du montant inscrit dans son certificat.

Il serait trop long d'énumérer tous les autres avantages que notre société offre à ses adhérents. D'autre part, ses placements ne se font que sur garanties de premier ordre ou de tout repos.

Tous les deux ans, depuis 1896, notre société dont le siège est fixé à Montréal, s'est réunie en assemblée plénière dans les principaux centres de notre province: excellent moyen d'entendre les relations d'amitié fraternelle qui unissent tous ses membres, et de donner une impulsion nouvelle à son œuvre économique et sociale.

C'est aussi dans ces grandes assises que se coordonne le travail accompli par les cercles et les bureaux de perception qui, au nombre de 435, facilitent le bon fonctionnement de la société et étendent son action bienfaisante aux groupes de langue française.

A tous les points de vue, l'Alliance Nationale n'a cessé de consolider, dans sa sphère d'action, l'ordre social basé sur le respect de la famille et de l'autorité, comme le voulait le grand économiste LePlay. Elle a prêché la coopération, elle a fait la guerre à l'individua-

lisme, à l'égoïsme, aux divisions intestines, elle a ouvert à la mutualité un vaste terrain d'application en travaillant au relèvement des humbles et des faibles. On l'a dit avec raison: "La vie privée imprime vraiment son caractère à la vie publique, et la famille est le principe de l'Etat." Qu'on lise nos rapports annuels et notre Revue mensuelle, et on verra combien l'Alliance Nationale a accumulé déjà de renseignements variés et précis sur les collectivités nationales qui fournissent une mortalité et une mortalité plus ou moins fortes où il y a un confinement, surmenage, accumulation de poussières contagieuses, ou faiblesses morales. Serait-il possible d'élargir encore son champ d'action déjà si vaste? C'est là notre vœu le plus ardent. Qu'aux jours sombres de notre existence, l'Alliance Nationale fasse cause commune avec la nation entière ou pour le redressement d'un grief ou pour la conquête d'une liberté légitime, que, par ses centaines de cercles, son bulletin mensuel, son appui matériel et moral, elle vienne au secours des groupes franco-canadiens les plus éloignés, rien de mieux; ce ne serait nullement, loin de là, la faire sortir du noble rôle qu'elle s'est assigné dès le début. Sans négliger son œuvre spéciale et grâce à son organisation puissante, elle pourrait peut-être établir des campagnes de conférences et des cercles d'études, favoriser davantage la diffusion de l'instruction publique, nouer des alliances avec des associations similaires en vue d'un mouvement d'ensemble plus puissant et plus efficace.

C'est déjà beaucoup pour elle d'avoir, pendant sa période de formation, répandue et fait aimer son œuvre philanthropique, lutté contre les sociétés de langue anglaise, suscité des énergies dans le domaine économique, apporté son expérience et ses lumières pour l'adoption de lois protégeant la mutualité.

Vous nous direz, Messieurs, si nous pouvons faire davantage, et alors quelle orientation nouvelle il faudrait donner à notre œuvre pour la rendre plus utile encore aux intérêts de notre nationalité. Aussi, est-ce avec un véritable enthousiasme que nous avons accueilli l'idée d'un congrès de la langue française en Amérique. C'était nous convier à une fête d'œuvre et de l'esprit.

L'Alliance Nationale s'est empressée de s'entretenir au nombre des membres donateurs du congrès.

Notre œuvre patriotique est la nôtre, et nous apportons tout le concours actif de 24,000 sociétaires représentant tous les groupes francophones d'Amérique. Nous venons retenir notre courage et notre patriotisme aux sources mêmes de notre histoire, puisque "l'histoire c'est le sol où les questions sociales plongent leurs racines."

Nous nous souvenons avec reconnaissance qu'aux jours de détresse nationale, c'est à Québec que se réfugiait l'espoir suprême.

Avec les nombreuses associations réunies de tous les points de l'Amérique de langue française afin de travailler pour l'avenir, l'Alliance Nationale est prête à accepter un plan d'ordre, un plan de défense ou un signal de combat. Moins que toute autre, elle ne veut diviser des forces qui conspirent au même but. Sa belle devise: "Vincit concordia fratrum" lui interdit, et le patron de son choix, s'